



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	9
Présents	5
Votants	8

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 27 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2025/10 -

Date de la convocation municipale : 21 mars 2025

OBJET :

Approbation des travaux de proximité proposés pour l'exercice 2025 et de la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Présent(e)s :

Mme Sophie KERNEN – & MM. André BERTERO – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Jean de PALEVILLE

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN
M. Alain BROUSSE donne pouvoir à M. Christian DENANS
M. Alain GRANGIRARD donne pouvoir à M. André BERTERO
Mme Natacha GRISONI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à chaque début d'exercice, il convient d'effectuer différents aménagements et programmer des travaux d'entretien nécessaires sur le territoire communal.

A cet effet, il propose d'examiner en détail le plan de financement prévisionnel ci-dessous reprenant différents projets sur lesquels les conseillers municipaux sont invités à se prononcer, la part de l'autofinancement communal représentant 30 % des travaux, soit 9 441,00 € et la part départementale représentant 70 % des travaux, soit 22 029,01 €.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Abattage-élagage Lot Pinèdes	2 500.00	8	0	0
Rénovation lavoir	20 138.00	8	0	0
Portail cimetièrre + serrure local Jardins partagés	970.00	8	0	0
Restauration Fontaine	3 720.00	8	0	0
Candélabre (face abris-bus)	1 281.10	8	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>28 609.10€</i>	8	0	0
Aléas de chantier (10 %)	2 860.91 €	8	0	0
Montant total des travaux à financer	31 470.01 €	8	0	0
Subvention du Conseil Départemental (70 %)	22 029.01_€	8	0	0

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la réalisation des projets précités,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- FAIT INSCRIRE au Budget Primitif 2025 les crédits correspondants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

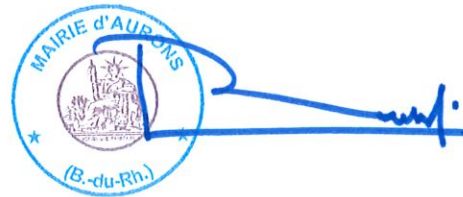
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,

Sophie KERNEN



Le maire d'AURONS,



André BERTERO

Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.